



Ordre du jour du Conseil communal du 01 octobre 2014

SEANCE PUBLIQUE

1. APPROBATION

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 août 2014.

2. INFORMATION

Par délibération du 17/09/14, la RCA restitue à la Ville 524.918,60€ du subside extraordinaire qui lui a été accordé pour l'exercice 2013.

3. FINANCES

3.1 Comptes 2013 des Fabriques d'église.

3.2 Modification du subside ordinaire 2014 octroyé à la RCA.

3.3 Modification du subside extraordinaire 2014 octroyé à la RCA.

3.4 Taxe - additionnelle sur les pylônes GSM – approbation.

3.5 Règlement - redevance permis et déclaration urbanistique – modification.

3.6 Règlement - taxe sur les documents administratifs – modification.

3.7 Règlement - taxe sur les immeubles inoccupés – modification.

3.8 Règlement- taxe sur les inhumations, dispersion cendres, mise en columbariums – modification.

3.9 Règlement - taxe sur les commerces de frites hors fêtes foraines – modification.

3.10 Marché de fournitures.

- achat de matériaux pour la dalle du service travaux.
- Placement d'un escalier de secours à l'école de Ville-sur-Haine.
- Remplacement de châssis à l'école de Ville-sur-Haine.

3.11 Marché de travaux.

- Réparation de la toiture du local scout – Cure du Roeux.
- Installation d'un coffret forain sur la place de Gottignies.
- Installation d'un coffret forain sur la place du Roeux.

4 DIVERS

Règlement communal relatif à l'exécution de travaux par les impétrants en domaine public sur le territoire de la Ville du Roeux.

5 HUIS-CLOS

5.1 Enseignement

5.1.1 Frais de déplacement de la directrice de l'école communale pour 2014-2015.

5.1.2 Institutrice primaire temporaire : désignation à raison de 12 périodes/semaine du 01.09.14 au 30.09.14.

5.1.3 Institutrice maternelle temporaire : désignation à raison de 26 périodes/semaine en remplacement d'un titulaire en congé pour mission du 01.09.14 au 30.06.15.

5.1.4 Institutrice maternelle intérimaire : désignation à raison de 26 périodes/semaine en remplacement d'une titulaire en congé de maladie du 01.09.14 au 22.09.14.

5.1.5 Institutrice maternelle nommée : mise en disponibilité pour cause de maladie

5.1.6 Psychomotricienne temporaire désignation du 01.09.14 au 30.06.15 :

- 1) à raison de 8 périodes organiques
- 2) à raison de 3 périodes d'encadrement différencié.

5.1.7 Maîtresse spéciale de néerlandais – cours facultatif : désignation à raison de 12 périodes/semaine du 01.09.14 au 30.06.15

5.1.8 Maîtresse spéciale de religion temporaire : désignation à raison de 4 périodes/semaine du 01.09.14 au 30.09.14

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

F. Petre

B. Friart